



☎ 05 56 70 79 00
☎ 05 56 70 79 34
✉ Fax : 05 56 70 79 35
✉ upr.sud@numericable.fr
🌐 Site web : sudsnp.fr



Recours Pension Amiante

Compte-rendu de la réunion SUD et CGT de SNPE et ROXEL avec la CRAMA du 17 février 2010.

La CRAMA continue la prise en compte des recours déposés :

- 740 recours (toutes entreprises confondues) ont été traités à ce jour par la CRAMA. 350 à 370 dossiers déposés restent encore à traiter.
- La CRAMA traite les demandes au rythme de 120 à 130 dossiers par mois. Toutefois la commission de février n'a traité que 70 recours.
- La commission de recours du 16 février a validé ces 70 recours. Reste à attendre (le délai habituel) pour validation de la tutelle.
- Les prochaines commissions auront lieu : 16 mars, 13 avril, 11 mai, 15 juin.

Mais c'est bien entendu la parution du scandaleux décret remettant en cause le calcul actuel des pensions suite aux recours engagés, et sa circulaire d'application, qui ont fait l'objet de l'essentiel de la réunion.

La CRAMA informe de la manière dont elle applique ce décret gouvernemental :

- Pour ceux qui ont eu leur notification de paiement de la part de la CRAMA avant le 1^{er} janvier 2010, c'est-à-dire tous ceux qui ont quitté l'entreprise avant le 1^{er} janvier 2010, la prise en compte des recours continue.
- Pour ceux qui quittent l'entreprise à partir de janvier 2010 (même s'ils ont fait état de leur démission de l'entreprise avant), la CRAMA applique le décret et les recours déposés ne seront pas acceptés en raison du nouveau décret.

Modalités concrètes pour les départs à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- Les CP et RTT ne sont plus pris en compte.

.../...

.../...

- La lecture « *du caractère régulier et habituel* » contenu dans le nouveau décret conduit la CRAM à exclure aussi les primes exceptionnelles qui seraient versées la dernière année uniquement (sauf si elles ont un caractère général comme un accord salarial par exemple). Pour juger du caractère habituel ou non, la CRAMA étudiera les 24 derniers bulletins de salaire pour savoir si, par exemple, une prime attribuée l'année du départ l'avait été aussi l'année précédente.
- Cette dernière mesure ne concerne pas les éléments directement salariaux. Une augmentation salariale et son rattrapage continuent à être des éléments pris en compte dans le calcul de la pension.
- Les Repos Compensateurs sont toujours pris en compte puisque considérés comme des heures supplémentaires effectuées. Pour les CET, l'incertitude demeure, la CRAMA nous en informera ultérieurement.

Nos commentaires :

Il s'agit de l'application par la CRAMA du scandaleux décret gouvernemental et de sa circulaire ministérielle (un vrai abus de pouvoir !), et cela ne préjuge pas du résultat des actions juridiques qui vont être engagées.

Si le décret gouvernemental inclut la notion du « *caractère régulier et habituel* » afin de défaire honteusement ce qui a été gagné juridiquement par les victimes de l'amiante, il n'en reste pas moins vrai que l'article L 242-1 qui indique que « *les indemnités de congés payés, primes, gratifications et tous autres avantages en argent et salaires doivent être prises en compte* » reste aussi force de loi. La bataille juridique ne fait que (re)commencer !

C'est pourquoi :

- Nous continuons de suivre la bonne régularisation de tous les recours déposés avant le 01.01.10.
- Pour tous les nouveaux partants après le 1^{er} janvier 2010, il faut continuer à déposer un recours dans le délai maximum des deux mois, afin de pouvoir ensuite contester juridiquement le refus de la CRAMA. Pour cela, il faut nous consulter pour engager les actions nécessaires.
- Les cabinets d'avocats de l'ANDEVA étudient avec l'ANDEVA le meilleur moyen juridique d'agir. Dans tous les cas, nous assurerons la préparation des dossiers individuels de contestation. N'hésitez pas à nous consulter.

D'autres informations très bientôt.

Nous continuons d'assurer le suivi commun (SUD et CGT) de ce dossier avec la CRAMA et à préparer avec vous l'action nécessaire.
Prochaine réunion avec la CRAMA : mai ou juin (sauf si événement nouveau avant).

CR/ Sud-SNPE & ROXEL/réunion crama du 17.02.10